

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CREPY-EN-VALOIS**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le 9 octobre 2023 à 18h00**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
Nombre de votants	10

**Sont présents :**

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Rachel DELBOUYS, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, Mme Ginette BERHAMEL, M. Bernard KESTEMAN, Mme Muguette SERAIS

**Ont donné pouvoir :**

Néant

**Est désigné secrétaire de séance :** Françoise NIVESSE

<p><b>DELCCAS 2023-29</b> <b>AVENANT A LA CONVENTION CAF</b> <b>ACCES AU SITE « MON COMPTE PARTENAIRES »</b></p>
--

Rapporteur : Virginie DOUAT, Présidente

Vu la délibération du 30 mars 2017 autorisant la signature de la convention pour la mise en place du service « Mon compte partenaire » avec la CAF,

Vu la nécessité de modifier l'Administrateur du service,

Vu la modification du nombre et du nom des personnes habilitées à utiliser ce service,

Considérant la nécessité pour les services Petite Enfance et Enfance d'accéder aux dossiers allocataires de la CAF pour calculer la participation des familles,

Considérant la nécessité de signer un avenant à la convention entre la CAF et le CCAS pour utiliser le service « Mon compte Partenaires »,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Autoriser la Présidente du CCAS à signer l'avenant à la Convention d'accès à « Mon compte Partenaire » avec la CAF.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

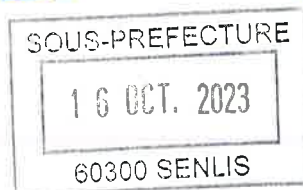
Fait à Crépy-en-Valois, le 9 octobre 2023

Publié sur le site internet  
de la commune

le : 16 OCT. 2023

Françoise NIVESSE  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois  
Présidente du CCAS



#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.